



COMMISSION ARBITRES

MARDI 22/03/2022 à 18h30

Procès-Verbal N°549

Président : SABATINO Joseph

Présents : LALO Aboubakar, FERNANDES Carlos

Excusé : KODJADJANIAN Jean-Marie

arbitres@isere.fff.fr

NOTES AUX ARBITRES / OBSERVATEURS

- **IMPORTANT** : Pour que vos indisponibilités soient prises en compte, les arbitres doivent obligatoirement cocher les cases District et Ligue sur MyFFF.

- **RAPPEL AUX ARBITRES**

Il est rappelé aux arbitres l'obligation de faire un rapport en cas d'exclusion, faits de jeux, reserve technique et ont pour obligation d'être présents aux auditions des commissions du district (discipline et appel)

- Rapport non conforme : amende 10 €
- Rapport non envoyé : amende 30 €
- Absence à audition sans justificatif : amende 50 €

Il est demandé également aux arbitres de s'appliquer dans la rédaction des rapports disciplinaires. Certains écrits souffrent d'un manque de clarté qui rend difficile la compréhension dudit rapport.

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014) Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de

réserve par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

La CDA demande aux arbitres officiant en féminines de faire respecter le règlement ci-dessus.

- **RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT**

> FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION :

La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1.

> Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs.

INFORMATION UNAF

Si vous êtes convoqués en commission de discipline ou d'appel et que vous souhaitez être assisté, contactez le représentant des arbitres : Monsieur DOUVILLE Eric au 06 10 42 36 47 ou le représentant de l'UNAF Monsieur TAMBORINI Nicolas au 06 80 82 51 31

TUTORATS

Les arbitres ayant effectué des tutorats doivent impérativement rendre leurs rapports au district (ces rapports servent de justificatifs pour vous faire régler).

Essayer de faire vos rapports avec sérieux, de façon lisible, en mettant bien la date la rencontre, le niveau etc.

ARNAUD Vivien sur AOUAD Mohammed Houssan 4/4

DESTRAS Patrick sur MERCIER Jade Ilisible et inexploitable.

FERNANDES Carlos 4/4

RECAPITULATIF DES TUTORATS EN COURS

DYRSUN Ayhan, GIROUD Raphael, BOUZOUZOU Hazid, THEVENIN Cyril, YUKSEL Ferdinand, LHUILLIER Ludovic, FARKAS Léo, N'AIT DRISS Youssef, TOUBAL Lissan, AUGUSTE Denis, BESSAOUD Amar, NASRI Riad, HAMILA Salem, CHOKOR Ahmad,

Vous serez désigné sur les prochains stagiaires pour finaliser vos tutorats.

CANDIDATURE TUTORAT En raison du nombre d'arbitres restant à suivre et ceux à venir, (FIA MOIDIEU et SASSENAGE) les arbitres désireux de faire un tutorat doivent contacter M. VAGNEUX Luc responsable Tutorats (06 30 34 44 39). Merci d'adresser également un mail à la CDA.

DESIGNATIONS :

Veillez noter les coordonnées des désignateurs du District de l'Isère :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS U20 District	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – U18 Ligue – FEMININES* Jeunes Ligues	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U 17 + U15	06-46-41-36-44-	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	Mustaky38@yahoo.fr

OBSERVATEURS

CHARLES	JACQUES	06 87 88 47 39	jacques.charles0982@orange.fr
DETHOOR	SYLVAIN	06 61 72 39 97	sdethoor@free.fr
FELIX	DANIEL	06 85 08 31 77	daniel.josette.felix@orange.fr
MARCE	CHRISTIAN	06 03 69 05 94	christianmarce@gmx.fr
SPARAPANO	PATRICK	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com
TAPIA	JOSE	06 28 06 42 62	Josetapia@free.fr
THOMET	JEAN	06 48 96 25 42	thomet.jean@orange.fr

FORMATIONS : FIA 2021-2022 :

Formations :

FIA : 12 - 19 - 26 Mars 2022 (8h30 / 18h00) - FA 02/04/2022 : (8h30/13h00) Site : District de l'Isère

COURRIERS DES ARBITRES / OBSERVATIONS
NOTES AUX ARBITRES

Merci de prendre en compte le nouveau barème d'indemnités d'arbitrage disponible sur le site du District, onglet arbitrage, rubrique docs arbitres.

DOMINGUEZ M. (candidat FIA) : nous informe de l'annulation de sa formation FIA pour raisons professionnelles. La CDA vous souhaite une bonne continuation.

NASRI R. : Lu et noté. Transmis au trésorier du district.

CHELLOUG S. : Lu et noté. Transmis au trésorier du district.

LAKHAL M. Amine : Pour la première année, vous avez droit à un écusson Stagiaire et celui d'Arbitre à la deuxième année.

CHARLES Jacques : Observation de SECER Sinan. Transmis au responsable Observateurs

Lorsque vous êtes indisponible hors délai, en plus de prévenir votre désignateur, vous devez poser votre indisponibilité sur le site portail des officiels.

Tout arbitre désigné par erreur pour arbitrer son club doit impérativement contacter son désignateur pour changement.

Important :

Les désignations Ligue Jeunes à partir des U14 sont dorénavant assurées par YUKSEL Ferdinand et les désignations jeunes district U20 D1 D2 par FARKAS LEO

Les arbitres qui n'ont pas de désignation sur leur compte pour X raisons doivent impérativement contacter leur désignateur. Et le District en cas de problème sur le portail officiel.

Les jeunes arbitres(18 ans), disponibles le dimanche en féminines doivent en faire part à la commission et aux désignateurs concernés.

COURRIERS CLUBS

- NIVOLAS : Absence de l'arbitre du match. Coupe Isère Féminines du 20/03/2022. Transmis au responsable pour enquête et décisions à prendre.
- MOIRANS . Demande d'arbitre match La Mure / Moirans en féminines. Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos possibilités.
- MISTRAL : Lu et noté. Le problème concerne le club et le district. Vous êtes convoqué au district afin de trouver les solutions. Le district vous adressera une convocation.
- JARRIE CHAMP : Pris contact avec l'arbitre du match NYEBE Rossi qui doit envoyer à la Commission des Règlements toutes les modifications demandées de la FMI du match.
-

RAPPEL AUX CLUBS

RAPPEL – INDEMNITES ARBITRAGE COMPETITIONS DE DISTRICT > FONCTIONNEMENT DE LA PEREQUATION : La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la D1 à la D3 et jeunes U20D1 et U17D1. > Pour les autres catégories (coupes incluses hors finales), les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié entre les deux clubs

Aux clubs qui ne sont pas concernés par la caisse de péréquation, merci de faire le nécessaire pour régler les arbitres en fin de rencontre.

- **Les clubs doivent impérativement prévenir les officiels de match** en cas d'annulation ou report d'un match pour différents motifs.

La CDA informe les clubs qu'elle ne tolérera plus les demandes d'arbitre qui passent directement par les désignateurs. En effet, toute requête doit être transmise au District avec ampliation à la CDA.

ATTENTION
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.